

RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE : SURTOUT NE PAS SE LAISSER FAIRE !

Nous ne reviendrons pas ici sur notre analyse du rendez-vous de carrière issu de la réforme PPCR mais, au vu du nombre de remontées de collègues mécontents, nous sommes confortés dans notre exigence de l'abrogation de ce pseudo protocole imposé par le ministère avec la complicité de ses alliés syndicaux habituels.

Même si le protocole PPCR s'applique, ce n'est pas pour autant que l'on doit accepter tout et n'importe quoi !

Si vous n'êtes d'accord avec le contenu du compte-rendu qui vous a été communiqué, il n'y a donc que le SNUDI FO qui peut vous aider et voici nos conseils :

- Dans un premier temps, vous allez prendre connaissance des niveaux attribués dans la grille d'évaluation (à consolider / satisfaisant / très satisfaisant / excellent) et des appréciations littérales de votre IEN. Si vous estimez que l'une des parties vous porte préjudice, ou si vous constatez une incohérence entre ces deux parties, ou encore un oubli, vous pouvez faire vos remarques dans l'encadré prévu à cet effet. Ce sera sur la base du compte-rendu et de vos remarques que le DASEN prendra son appréciation finale, celle qui vous conduira vers le Graal de l'accélération de carrière ou vous laissera dans la fange où stagnent la majorité des enseignants !

- Ensuite, vous recevrez, sans doute courant septembre, l'appréciation finale du DASEN. A ce moment-là vous pourrez déposer un recours gracieux auprès de la Rectrice sous couvert du DASEN si vous estimez que cet avis n'est pas conforme et vous porte préjudice. Ce recours devra être argumentée et s'appuiera sur des preuves concrètes et/ou des éléments contradictoires. Vous avez, pour cela, un délai de 30 jours à partir de la notification de l'appréciation.

- Dans un troisième temps, en cas de réponse défavorable ou de non réponse, l'agent peut saisir la CAPD d'une demande de révision dans le délai de 30 jours suivant la notification de la réponse (ou non réponse) en le demandant par courrier recommandé avec accusé de réception au DASEN.

Bien entendu nous vous aiderons dans toutes ces démarches, y compris dans la rédaction de vos recours gracieux. Nous pensons même proposer à ceux qui le souhaitent, et si leur dossier le justifie, d'aller jusqu'au Tribunal Administratif avec notre service juridique.

Rendez-vous donc à la rentrée pour de nouvelles luttes dans ce contexte où rien ne nous sera épargné et où nous devons constituer une force au sein du SNUDI FO : profitez de l'été pour prendre votre adhésion et venir grossir nos rangs !

Un bel été à vous toutes et à vous tous.

Pascal Gasquet



SNUDI FO du Gard
5, rue Bridaine
30000 Nîmes
0466677999
snudi.fo.gard@gmail.com

snudi-fo30.fr